

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Angers, le 14 octobre 2019

PREFECTURE  
DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
Bureau des procédures environnementales  
et foncières

T. 02.41.81.81.63

- ATTESTATION -

**Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Certifie que M. le gérant de la société David Energies SNC, dont le siège social est situé 22 ter avenue Denis Papin à ANGERS, a déposé le 14 octobre 2019, une demande de prorogation, au 31 mars 2022, de l'autorisation d'exploiter le parc éolien La Grande Levée, situé sur les communes de VEZINS et CHANTELOUP LES BOIS.

Selon les éléments du dossier, l'installation relève :

- du régime de l'autorisation environnementale
- du régime de l'enregistrement
- du régime de la déclaration
- non classable
- impossible à déterminer en l'état

Cette attestation ne préjuge pas du caractère complet du dossier ni de la suite qui sera donnée à ce projet et ne vaut pas autorisation ou déclaration au sens du livre V du code de l'environnement.

Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire administratif



Marie-Cécile BIGOT